



Vol. 1

St-Hyacinthe, 30 Avril 1891

No. 6

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

CHAUSSURES & CIE

122 Rue Cascades.

ST-HYACINTHE, P.Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PRAGNON & FRERES

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Décapage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS PORTES.

CONDITIONS

Le prix d'un abonnement est de \$1.00 par an. Nous accordons des abonnements de faveur à 75 cents pour les Sociétés de secours mutuel qui nous adresseront les noms d'au moins vingt-cinq abonnés. Pour avoir droit à cette remise, il faut absolument faire partie d'une association catholique de bienfaisance. Nous sommes en mesure de fournir aux nouveaux abonnés tous les numéros parus.

LA FÊTE

(Suite.)

Par une gracieuseté de nos commissaires ordonnateurs, à qui cette partie du programme incombait surtout, les invités, conduits par ces messieurs à travers les membres rangés en double haie, prenaient place à l'avant du chœur sur des fauteuils réservés.

Comme membre de l'Union St-Joseph, nous notons avec orgueil les faits suivants :

1^o Présence au trône pontifical, de Sa Grandeur Monseigneur L. Z. Moreau, évêque du diocèse, fondateur et bienfaiteur de notre société.

2^o Célébration de la Sainte Messe par le Révérend M. A. X. Bernard, prêtre-chanoine, Secrétaire de l'Evêché et membre de l'association.

3^o Assistance au Chœur, des Révérends MM. J. Brunault, vicaire à la Cathédrale ; P. Cardin et R. Lamoureux, vicaires à Ste-Marie de Monnoir, aussi-membres de l'Union St-Joseph.

4^o Offrande du pain bénit, par M. et Mme Aug. Séguin : distribution, agapes fraternelles d'un autre âge, résurrection d'une époque glorieuse par la charité chrétienne à son berceau.

5^o Collecte par deux membres de l'Union St-Joseph, au bénéfice d'une corporation religieuse aussi sous la votable de St-Joseph et destinée à procurer, sous une autre forme, par l'instruction élémentaire, les secours à la famille.

À l'orgue, le chœur du Séminaire a très bien rendu la messe bordelaise. Les solistes étaient, pour le Kyrie et le Gloria, M. Paul St-Martin ; pour le Credo, M. Wilbrod Dufault. Nous avons beaucoup admiré, à l'Offertoire, le Justus ut palma florebit de MM. Chalifoux et Pelletier, avec accompagnement par M. Dussault.

Le sermon, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, a été donné par M. l'abbé Duhamel, chapelain du couvent de la Présentation : le texte en était : Depositum custodi.

Après la messe, la procession se reforma et, défilant par les rues Girouard, Mondor et Cascades, se rendit à la salle du marché, lieu fixé pour la première réunion de la Convention.

Nous donnons immédiatement la liste complète des invités ou délégués qui ont assisté à l'une ou l'autre des séances de la Convention.

Sa Grandeur Mgr L. Z. Moreau.

M. l'abbé F. Tétreau, Professeur au Séminaire.

Révd. P. LaRocque, chanoine, curé.

Hon. Juge L. Tellier, C. S.

Hon. P. B. de LaBruère, C. L.

M. M. E. Bernier, Ecr., M. P.

L. P. Brodeur, Ecr., M. P.

O. Desmarais, Ecr., M. P. P.

J. Nault, Ecr., Régistrateur, Pro-maire.

DÉLÉGUÉS

Ancienne Lorette. Union St-Joseph : O. Roy, Ecr., N. P., délégué.

Notre-Dame de Beauport. Union St-Joseph : J. Tessier, Ecr., Président ; C. Giroux, Secrétaire, délégué.

Sherbrooke. Union St-Joseph : E. Noël, Ecr., Auditeur ; N. Desrosiers, Sec.-Corr.

Montréal. Union St-Joseph : N. Lachance, Président ; Jos. Contant, W. H. Gravel, G. L. Eveillé, Joseph Catudal, délégués.

Montréal. Union St-Pierre : Ch. Lavigne, Président ; Z. Bayard, délégué.

St-Henri. Union St-Joseph : L. L. Mathieu, Président ; J. E. Perras, F. St-Germain, délégués.

Montréal. Union des Commis-Marchands : J. S. Gendron, Ecr., Président.

Trois-Rivières. Union St-Joseph : Ch. Dupont Hébert, Ecr., Président.

Joliette. Union St-Joseph : J. A. Renaud, Ecr., C. G. Beaudoin, S. Cléments, délégués.

Ottawa. Union St-Joseph : J. M. Rattey, Président ; J. F. Laferrière, Js. Coté, délégués.

Farnham. Société St-Jean-Baptiste : J. G. Poulin, Président ; J. E. Campbell, délégué.

St-Césaire. Société St-Jean-Baptiste : P. Denis, Président.

Iberville. Société des Artisans : Jos. Nadeau, Président.

Bedford. Union St-Joseph : R. Larue, J. D. Jarret, délégués.

St-Hyacinthe. Société des Artisans : Ro-

bert Deschênes, Président ; J. N. Lemieux, Secrétaire-Trésorier.

Acton-Vale. M. Victor Lapointe.

Roxton-Falls. MM. A. Tarte et T. Fortin.

Ste-Rosalie. M. Isaïe Desmarais et C. H. Tanguay.

Ste-Mari de Monnoir. MM. Moïse Halde, L. Gatién et Révds MM. P. Cardin et R. Lamoureux.

St-Théodore d'Acton. M. R. Gauthier.

St-Hugues. MM. A. Bonin et H. Bélanger.

Laprésentation. E. Duphilis.

Les invités ayant pris place sur l'estrade préparée à cet effet, d'où l'on pouvait admirer la richesse des insignes, M. B. O. Béland, président de l'Union St-Joseph, rendit compte des opérations de l'année et souhaita la bienvenue à tous dans les termes suivants :

MESSIEURS,

J'éprouve beaucoup de plaisir à vous soumettre cette année les opérations financières de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe, parce qu'elles laissent voir le plus beau succès que nous avons encore obtenu. Les recettes de l'année se sont élevées à \$4,507.89. Il a été payé aux malades \$1,822.75 ; à veufs \$150.00 ; aux héritiers d'un membre défunt \$300.00. Soit un total de Bénéfices payés de \$2,272.75. Il a été établi dans l'année 9 succursales et 5 bureaux dans diverses paroisses de ce diocèse. Le nombre des membres l'an dernier était de 290 : aujourd'hui il est de 326 ; soit une augmentation de 36.

Je dois vous dire, messieurs, que le succès obtenu est dû au dévouement des membres et aux sympathies qu'ils ont trouvées chez les citoyens. J'espère que l'année que nous commençons sera également une année de succès, de prospérité et que nous aurons la satisfaction de voir nos rangs doublés à notre prochaine fête. Ce que le Comité espère de vous, MM., c'est que chaque membre se fasse un zélé, un propagateur de nos règlements et que, par l'apostolat de l'ouvrier, tous ceux qui peuvent faire partie de notre belle Société s'inscrivent le plus tôt possible.

A quoi bon différer ? Le bien qu'on peut faire aujourd'hui ne doit pas être remis au lendemain ; la prudence, l'intérêt et la charité nous en font un devoir. Que cette année, le Comité de Régie ne voit pas ce qu'il a eu le chagrin de constater l'an dernier ; des aspirants mourir avant leur admission, et 3 autres tom-

ber malades ou éprouver des accidents qui les ont retenus pendant des mois incapables de travailler ; leur admission étant, par là, remise indéfiniment.

Il me reste, Messieurs, un devoir bien doux à remplir, mais en même temps c'est un devoir bien difficile pour moi ; il faudrait une langue plus éloquente que la mienne puisqu'il s'agit de témoigner notre reconnaissance à MM. les bienfaiteurs de notre Société, tous les membres zélés qui ont aidé le Comité durant cette année, de leur travail ou de dons en argent pour permettre la propagande dans les campagnes ou encore en aidant à la création de " l'Écho de l'Union St-Joseph. " Parmi ces bienfaiteurs, je ne puis passer sous silence le nom de Monseigneur de St-Hyacinthe ; nous aurons occasion de signaler de nouveau les bienfaits de Sa Grandeur dans le cours de cette journée : de notre vénéré Chapelain le Révérend M. Paul Larocque, prêtre-chanoine et curé de la Cathédrale : de M. le Docteur St-Jacques qui nous a fait don encore cette année, non-seulement des examens des aspirants, mais encore des certificats de malades qui n'étaient pas ses patients. Nous devons aussi des remerciements aux MM. du Séminaire et aux musiciens qui ont bien voulu rehausser par leur présence l'éclat de notre fête et flatter nos oreilles par les accords harmonieux des plus beaux morceaux de leur répertoire. A ce sujet voyez messieurs comme en cette matière et dans une foule d'autres que vous connaissez, saint Joseph a été bon pour nous ; il y a à peine quinze jours nous constations avec effroi que nos ressources pour la fête ne nous permettaient pas d'avoir un corps de musique dans nos rangs ; mais depuis, ces jeunes collégiens, pleins de sympathies pour notre association, nous promettaient leur concours si justement apprécié aujourd'hui, et ce gratuitement. Ce n'est pas tout, Monsieur, il était écrit que nos craintes d'être privés d'un corps de musique étaient futiles, puisque par une gracieuseté de messieurs les Artisans de cette ville, nous en voyons un deuxième que vous avez eu le plaisir d'entendre pendant la procession. Que tous soient donc remerciés et assurés de notre reconnaissance.


Notre fête cette année a pris un caractère particulier : voulant joindre l'utile à l'agréable nous avons décidé de convoquer une grande convention des Présidents et des délégués de toutes les sociétés de Secours Mutuel de la Province. Nous avons demandé à nos bienfaiteurs et amis, de vouloir bien traiter certains sujets concernant les principes fondamentaux

de ces sociétés. Nous rappelant que les âmes généreuses sont faciles à gagner nous les avons priés de donner autant de développement que possible aux sujets indiqués, en tenant compte cependant du peu de temps que nous leur accordions et de leurs nombreuses occupations. A-t-on eu tort de compter sur le dévouement de nos amis et de nos frères ? La pléiade d'hommes distingués que vous voyez sur cette estrade est une éclatante réponse que nous avons raison d'avoir foi en eux. Oui Messieurs, vous vous êtes rendus à notre prière parce que vous avez compris que le temps présent est gros de l'avenir ; que les succès remportés par nos diverses associations ont éveillé l'attention publique et que, jaloux de ces premières victoires, vous songez à en remporter de nouvelles et de plus éclatantes encore. Vous avez pensé comme nous qu'il est bon de se réunir, de se compter, d'étudier les côtés faibles de nos règlements pour rechercher plus efficacement les remèdes.

Je suis heureux, Messieurs, de vous annoncer que nous serons aidés dans nos travaux de la Convention par les sages conseils du vénéré Prélat de ce diocèse, par ceux du premier Magistrat de ce District et encore par un bon nombre de nos Législateurs et de nos bienfaiteurs qui ont bien voulu joindre à l'expérience que vous avez acquise, leur sagesse et leur science. Avec eux nous pourrions nous engager sans crainte dans les sentiers des difficultés : leur vue nous rassurera, leur présence nous animera ; en marchant du même pas que nous, ils nous donneront une allure plus ferme, plus assurée et nous feront trouver le droit chemin, celui qui conduira indubitablement à la grandeur et à la prospérité de nos Sociétés.

Soyez donc les bienvenus vous tous qui avez voulu vous mêler à l'ouvrier, à ses peines, à ses joies et à ses espérances. L'Union St-Joseph par ma voix vous en remercie.

L'Union St-Joseph d'Ottawa célébrait sa fête patronale en même temps que nous, dimanche le 19 avril courant. Le sermon de circonstance a été donné par le Révd. M. Sylvain Corbeil : le Révd. M. Routhier, chanoine et chapelain de la société officiait. Hull était représenté à la fête par une nombreuse députation, et Aylmer, par M. A. Moussette, président de la société St-Jean-Baptiste de cette ville.



Comité de Régie

DIMANCHE, 26 AVRIL 1891.

Présidence de B. O. Béland, Ecr., Président.
Présents : MM. H. Langelier, P. Fiset, F. La-joie, J. Marsan, A. Bernier, E. Boudreau, et J. A. Cadotte.

Après lecture, M. A. Bernier propose que les derniers rapports soient approuvés. Secondé par M. J. Marsan et agréé.

Demandes d'admission de MM.

E. Bissonnette, marchand, 29 ans..	St-Hyacinthe
Adrien Blondin, plombier, 33	" .. "
F Beauregard, journalier, 41	" .. "
A Choinière, marchand, 23	" .. St-Damasse
Jos Champigny, journalier, 36	" .. Marieville
P Ménard, cultivateur, 33	" .. "
A Choquette, "	39 " .. Ste-Madeleine
Jos Giasson, "	26 " .. Laprésentation
Patrice Chartier, "	22 " .. "
Elzéar Picard, "	25 " .. St-Théodore
Eugène Leclair, "	33 " .. "
Adolphe Morin, "	24 " .. "
Georges Morin, "	41 " .. "
Auguste Lacoste, "	38 " .. "

Résolu de payer : aux malades \$86.00.

Certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis : MM. Aimé Choquette, Arthur Choinière, Adrien Blondin, Ferdinand Beauregard, Patrice Chartier, Elzéar Picard, Eugène Leclair, Adolphe Morin et Auguste Lacoste.

Laissé sur la table : M. Georges Morin.

Et le comité regrette de ne pouvoir ratifier l'admission de M. Pierre Ménard.

Résolu que des remerciements soient votés au Chef et au corps de police comme à toutes les personnes qui ont contribué au succès de notre fête patronale et de la convention, par leur concours.

Invitation d'assister à la célébration de la fête patronale des Artisans Canadiens-Français qui aura lieu jeudi le 7 mai prochain.

Résolu que le comité assiste en corps à cette solennité et que prière soit faite aux membres de l'Union St-Joseph de s'y rendre aussi en corps.

Et le comité s'ajourne *sine die*.

QUELLE EGLISE EST L'EGLISE DE JESUS-CHRIST?

QUELS SONT LES SIGNES DE LA VÉRITABLE EGLISE ?

(Suite)

Preuve que le protestantisme ne possède pas les signes de la véritable Eglise.

“ En conséquence tous ceux qui le peuvent doivent sans relâche attaquer, repousser, maudire le pape, car il a fait au royaume de Jésus-Christ plus de mal que Mahomet. En effet les Turcs tuent le corps des chrétiens, ils les pillent et ravagent leurs champs ; mais le maudit pape leur impose de force son Alcoran, et exige d'eux qu'ils renient Jésus-Christ. L'un et l'autre sont les ennemis de l'Eglise et les serfs du démon, car tous deux rejettent l'Évangile ; mais le pape exige que l'on adore ses canon et ses décrétales, afin d'étouffer complètement la lumière de l'Évangile : aussi est-il perdu et damné à toute éternité, et tous les anges et les saints devront maudire l'abominable merveille du papisme. ”

La haine du pape était reçue comme une vertu évangélique. En 1537, Luther donna la haine du pape comme instruction fondamentale de ses envoyés au concile. Déjà torturé par les douleurs de la pierre, il s'écriait : “ Ego morior in odio papæ ; ” et il ajoutait, en s'adressant aux assistants : “ Deus impleat vos odio papæ. ” Le dogme luthérien d'après lequel le pape est l'Antechrist était dans leur liturgie. Leurs anciens livres d'église renferment les plus épouvantables malédictions et les plus horribles calomnies contre le pape. Luther avait paraphrasé à son usage de la manière suivante l'oraison dominicale : “ Pape, père de tous les chrétiens apostats, que ton maudit nom soit flétri ; que ton règne vienne dans l'enfer ; que ta volonté diabolique succombe dans le ciel comme sur la terre ; que Dieu ne te donne pas ton pain quotidien ; et ne nous remets point nos péchés par tes menteuses indulgences, car nous ne voulons pas recevoir de pardon de toi ; ne nous induis jamais en tentation ; et que Dieu nous délivre de toi ! ” En place de la salutation angélique, il disait : “ Je vous salue, rabbi, sainte vierge, Paule, pape plein de la disgrâce de Dieu, le diable est avec vous ; vous êtes maudit entre tous les hommes ; maudits soient

les fruits de votre royaume, les cardinaux, les prêtres, les moines et les religieuses ! ”

Les autres sectes protestantes s'accordaient à cet égard avec Luther, tout en s'éloignant considérablement de lui sur d'autres points. Les protestants d'aujourd'hui ont conservé les mêmes idées, car si leur langage est un peu moins grossier, ils ne regardent pas moins Luther comme un homme inspiré de Dieu. Tous les écrits, tous les sermons des différentes sectes protestantes, concourent à démontrer que sous ce rapport aucune d'elles n'occupe la place sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Eglise.

(A continuer.)

CAUSERIES DU DOCTEUR

DIVISE :

Sobriété.
Propreté.
Activité.
Gaité.

Total : SANTÉ.

Voilà tout le code de l'Hygiène, il est court, mais il est complet. L'enseignement de l'Hygiène a donc pour but d'indiquer aux peuples les moyens de conserver la santé et de prévenir les maladies. Le taux de la mortalité dans la province de Québec est véritablement alarmant, il s'élève à 31 par 1,000 habitants tandis qu'il ne dépasse guère 20 aux Etats-Unis et en Angleterre, 22 en France et 24 dans d'autres pays d'Europe.

Les statistiques mortuaires qui sont fournies au bureau du ministère de l'agriculture à Ottawa démontrent que sur une population d'un peu plus de 200,000 Canadiens-Français, on constate au-delà de 7,000 décès, c'est-à-dire 33 pour 1,000 âmes pour la population Canadienne française.

En présence de ces chiffres qui constituent notre deuil national, ne devons-nous pas nous alarmer et rechercher quelles sont les causes qui déterminent ce taux de la mortalité.

Pourtant notre peuple est exemplaire dans ses mœurs et notre climat est sain et fortifiant. Nos centres de population sont encore à leur berceau. Nous avons une étendue de 3,000,000 milles carrés qui nous donne de l'air et de l'espace, et notre population à peine excède celle de la ville de Londres. Nous avons une natalité que les statisticiens donnent à 50 par

1,000 habitants tandis que l'Europe ne donne que 34 par 1,000. La mortalité de nos enfants est considérable et cela à cause de la persistance des maladies contagieuses au sein de notre peuple. Les dernières statistiques publiées par le ministère de l'agriculture à Ottawa accusent sur 19,315 décès, 9,501 décès au-dessous de 5 ans et pour la ville de St-Hyacinthe sur 210 décès, 112 décès au-dessous de cinq ans ; au-delà de la moitié des décès se compte chez les enfants au-dessous de cinq ans.

Il importe donc aux hygiénistes, aux médecins et aux Prêtres, de se rallier, d'unir tout ce que nous avons de force, d'intelligence pour travailler à la tâche de la vulgarisation scientifique et l'application raisonnée d'une intelligente et judicieuse hygiène.

Après les maladies contagieuses qui déciment nos enfants, l'ivrognerie est donnée par les statisticiens comme une des principales causes de décès. La croisade des partisans de la tempérance est impuissante pour réprimer les abus de liqueurs enivrantes. On dit que c'est une des principales sources de revenu pour l'État et les conseils municipaux que l'établissement de débits de boissons. Mais a-t-on jamais réfléchi à la cause principale de tant de malheureux "dégénérés" qui affligent l'humanité, et par tant de crimes qui déshonorent nos sociétés, mais a-t-on jamais pensé que tous ces aliénés, que tous ces criminels privent l'État d'autant de travailleurs et partant d'autant de sources de revenus ; mais a-t-on jamais songé à la dépense annuelle que coûtent les asiles d'aliénés, les prisons, les hôpitaux, les cours de justice ; enfin, pour les villes, les hôtels sont des écoles de démoralisation et d'abrutissement pour les sociétés. Elles sont les pépinières de toutes les mauvaises passions, de toutes les habitudes vicieuses. Elles sont le malheur et la ruine des familles, et l'ivrognerie, ce vice crapuleux, devient le triste héritage des générations futures. Après cela, nous avons raison de nous écrier : l'Alcool ; voilà l'ennemi qui tue.

La Gazette de Cincinnati publie à la suite d'un article portant le titre "Des effets de l'Alcool sur la longévité" le tableau suivant de la longévité, comparée des alcooliques et des sujets tempérants.

Probabilités de vie pour les Alcooliques

à 20 ans un alcoolique ne peut espérer vivre que	[15 ans.
à 30 ans " " " "	13 ans
à 40 ans " " " "	11 ans
à 50 ans " " " "	10 ans

à 60 ans un alcoolique ne peut espérer vivre que (8 an

Probabilités de vie pour les tempérants

à 20 ans un tempérant doit vivre encore	44 ans
à 30 ans " " " "	36 ans
à 40 ans " " " "	28 ans
à 50 ans " " " "	21 ans
à 60 ans " " " "	15 ans

Ainsi donc l'homme sobre de 60 ans peut espérer vivre aussi longtemps que l'ivrogne de 20 ans.

ESCULAPE.

CONSEILS AUX OUVRIERS

Moyens par lesquels l'ouvrier peut améliorer son sort.

I. BONNE CONDUITE.

Dans cette lutte des penchants généreux contre les excitations dangereuses, le jeune homme aura de moins rudes assauts à soutenir, peut-être même n'aura-t-il presque pas à combattre, s'il a su faire le choix de ses camarades et de ses amis. Voici à un des gages les plus assurés de la bonne conduite. Heureux, mille fois heureux, Joseph, celui qui choisit bien ses amis dans la jeunesse ! Quand on est plusieurs jeunes gens ensemble animés de louables désirs, n'échangeant que de nobles sentiments et de bonnes pensées, combien l'existence a de charmes ! comme on gravit gaiement ensemble les âpres sentiers du devoir ! comme le chemin paraît doux ! comme on se sent plus fort pour le bien, dans la sympathie de cette généreuse union !

Oui, Joseph, l'amitié n'est pas seulement la consolation et le charme de la vie, elle est un appui, elle est un levier ; par elle, un homme en vaut deux pour bien faire.

Mais souvenez-vous que celui qui vous excite à perdre votre temps et à contracter de mauvaises habitudes peut bien être votre camarade, mais qu'il n'est pas votre ami. Car s'il était votre ami, et qu'il ne pût pas dominer ses mauvaises penchants, il tâcherait du moins de vous en préserver ; et au lieu de vous dire : "Fais comme moi," il vous dirait : "Vois quel est mon malheur, et toi, garde-toi bien de m'imiter !" Telle est la loi sainte et sacrée de l'amitié, de cet hymen des âmes, qui n'existe que par la vertu et pour la vertu.

Voilà donc qui est bien compris. Grâce au ciel, nous respirons ; et maintenant qu'un misérable respect huma... ne nous retient plus, maintenant que l'amitié, au lieu de nous trahir, nous seconde, nous pouvons franchement nous livrer aux inspirations les plus nobles de la conscience. Interrogeons-la donc, elle qui doit être notre guide comme elle est notre juge. Demandons-lui quelle est, pour nous affirmer dans la bonne conduite, la règle la plus sûre.

Elle nous répond :

" Ce que tu me demandes, je te l'ai dit dès ton enfance. Descends en toi-même. Qui es-tu ? N'es-tu pas un homme, c'est-à-dire un être créé, fini, imparfait, destiné à arriver par les épreuves de cette vie à une vie meilleure ?

" C'est du ciel que te viendra la force ; du ciel, d'où veille sur toi l'Être créateur, infini, parfait, tout-puissant, éternel. N'abandonne pas Dieu, et Dieu ne t'abandonnera pas.

" Aie donc toujours devant les yeux de ton âme cette idée de Dieu, qui remplit tout, qui explique tout, et sans lequel rien ne s'explique, ni avant cette vie, ni pendant cette vie, ni après cette vie ; de Dieu, auteur de notre être, inspirateur de nos consciences, juge de nos actes, rémunérateur de nos vertus."

Oui, Joseph, contre toutes les séductions de la jeunesse, il n'est pas de plus puissante sauvegarde que le sentiment religieux.

Une âme nourrie du sentiment religieux produit spontanément toutes les bonnes pensées ; elles émanent d'elle sans effort, et se traduisent naturellement et d'elles-mêmes en bonnes actions.

La religion n'apprend pas seulement à l'ouvrier à supporter son labeur ; elle lui apprend à l'aimer, à l'honorer ; elle lui présente comme son perpétuel modèle Celui qui, employant à une occupation manuelle la plus grande partie de sa vie terrestre, a par là même sanctifié et pour ainsi dire divinisé le travail.

La religion ne préserve pas l'ouvrier des afflictions, mais elle y mêle des consolations toutes-puissantes ; elle ne le préserve pas de ce que nous appelons les misères de la vie, mais elle le préserve des véritables misères, c'est-à-dire des vices, elle lui apprend à juger la richesse du monde selon ce qu'elle est, et elle est elle-même pour lui la vraie richesse,

Par l'heureuse influence de la religion, la maison de l'ouvrier reste chaste et pure ; ses filles font sa consolation, et ses fils honorent ses cheveux blancs.

Croyez-moi, Joseph, vous n'irez jamais à l'é-

glise que vous n'en sortiez meilleur. Votre intelligence y gagnera autant que votre âme.

Institutions économiques corporatives en France

La coopération enseigne aussi l'harmonie sociale. On y touche du doigt l'utilité du concours de la classe dirigeante, soit pour coordonner les règlements et chercher les meilleures méthodes, soit pour apporter dans les conseils le fruit d'une longue expérience des affaires, soit pour augmenter la puissance consummatrice de l'ouvrier et l'aider par ce moyen à obtenir un plus fécond résultat.

L'union des ouvriers entre eux est singulièrement favorisée par les conseils multipliés autant que le permet la diversité des branches de vente, chacun d'eux mettant son ardeur à augmenter le nombre des adhérents et à répondre à la confiance des mandants.

Le paiement comptant peut être considéré comme le bienfait le plus grand pour les familles ouvrières. Cette réforme économique multiplie les salaires, conduit à l'épargne, donne une véritable aisance, tandis que les achats à crédit engendrent le gaspillage, la misère et un esclavage véritable. Car l'acheteur qui doit n'a plus aucune liberté vis-à-vis de son vendeur, et celui-ci peut tout se permettre à son égard.

Deux objections ont été faites pour le paiement comptant : l'existence des dettes est une détresse passagère. Les corporations en France ont trouvé la solution de ces deux objections.

Le paiement des dettes se fait de la façon suivante : le trésorier de la Corporation dresse la liste et le montant des créances avec le chef de famille. Celui-ci prend l'engagement d'apporter une somme fixe par semaine, par quinzaine, par mois. Le trésorier s'oblige à son tour, à l'égard de chacun des créanciers, pour un quantième pour cent chaque trimestre jusqu'à lettre contraire. Tant que la famille accomplit ses promesses, la Corporation remplit les siennes ; si le chef de famille cessait de tenir ses engagements, le trésorier écrirait immédiatement à chacun des fournisseurs pour reprendre sa liberté. On voit clairement que par ce moyen la corporation ne donne jamais que ce qu'elle reçoit. Quant au débiteur, le plus souvent, les bénéfices résultant du paiement comptant suffisent pour ses versements, et ainsi il paie ses dettes sans qu'il lui en coûte rien.

La seconde objection, celle d'une détresse accidentelle, trouve sa solution par le *Conseil du prêt d'honneur*, lequel décide ce que l'on peut avancer à une famille, moyennant des conventions déterminées pour le remboursement.

Le tableau qui suit fait connaître immédiatement l'âge d'une personne quelconque au-dessous de 64 ans. Vous lui présentez le tableau en lui demandant :

— Veuillez me dire dans combien de ces colonnes se trouve inscrit le chiffre représentant votre âge ?

Elle vous répondra, supposons :

— Vous le trouverez dans la seconde et la cinquième colonne.

Alors vous ajoutez les chiffres qui se trouvent en tête des colonnes indiqués. Vous trouvez 2 et 16 ; ce qui fait 18 ans.

Si elle vous dit que son âge se trouve dans les quatre dernières colonnes à droite, elle a 60 ans.

1	2	4	8	16	32
3	5	5	9	17	33
3	6	6	10	18	34
7	7	7	11	19	35
9	10	12	12	20	36
11	11	13	13	21	37
13	14	14	14	22	38
15	15	15	15	23	39
17	18	20	24	24	40
19	19	21	25	25	41
21	22	22	26	26	42
23	23	23	27	27	43
25	26	28	28	28	44
27	27	29	29	29	45
29	30	30	30	30	46
31	31	31	31	31	47
33	34	36	40	48	48
35	35	37	41	49	49
37	38	38	42	50	50
39	39	39	43	51	51
41	42	44	44	52	52
43	43	45	45	53	53
45	46	46	46	54	54
47	47	47	47	55	55
49	50	52	56	56	56
51	51	53	57	57	57
53	54	54	58	58	58
55	55	55	59	59	59
57	58	60	60	60	60
59	59	61	61	61	61
61	62	62	62	62	62
63	63	63	63	63	63

Formes diverses sous lesquelles se présentaient les Sociétés existant en France en 1852

PAR G. HUBARD.

La grande masse des Sociétés existantes se divise en deux catégories bien distinctes, dont l'une comprend les Sociétés entre individus de toute profession, et l'autre les Sociétés entre individus d'une même profession, que nous appellerons dorénavant Sociétés professionnelles. A Paris, on compte à peu près 4 Sociétés de cette dernière catégorie contre 3 de la première.

Dans les sociétés entre individus de toutes professions, le principe de la charité domine celui de la mutualité ; au contraire, dans les Sociétés professionnelles, la charité ne se montre qu'exceptionnellement.

La charité dans les Sociétés entre individus de toutes professions s'exerce, soit en vertu de principes religieux, soit en vertu de principes purement philanthropiques.

Parmi les trois religions dont les cultes sont reconnus par la loi, et dont les ministres reçoivent un traitement de l'État, la religion juive est peut-être celle dont les membres ont le plus l'habitude d'exercer la bienfaisance à l'aide d'institutions mutuelles. A Bordeaux, à Strasbourg, à Paris, il existe un assez grand nombre de Sociétés israélites, qui sont, il est vrai, composées de peu de membres, mais qui contribuent beaucoup à resserrer les liens de ces coreligionnaires. A Paris seulement, on compte 17 Sociétés reliées au consistoire central ; leur propagation s'explique facilement par la possibilité qu'elle fournit aux juifs de mettre en pratique quelques-uns des commandements de leur religion. Ainsi les usages religieux prescrivent à tout fidèle en grand deuil de s'abstenir de tout travail pendant sept jours ; les Sociétés accordent une indemnité quotidienne aux sociétaires qui observent la semaine de réclusion. Après l'inhumation d'un membre, les sociétaires accompagnent les personnes en deuil jusqu'à la maison mortuaire, afin d'y faire les prières habituelles. Chaque Société a un local où se tiennent des réunions pour les prières religieuses, et impose à ses membres de veiller les malades suivant un précepte obligatoire de la religion juive.

Après les juifs, il faudrait placer les protestants. Dans les Sociétés que ces derniers ont fondées, la mutualité prend une plus grande importance, comme elle s'accorde mieux avec le caractère général de leur religion et l'austérité de leurs temples. Sous le titre de Sociétés pro-

testantes de prévoyance et de secours mutuels, ils ont créé à Paris et à Lyon deux grandes et belles associations qui, entretenues par la bienfaisance la plus active et la plus généreuse, rendent d'éminents services à une fraction malheureuse de la société. Ici, quoique appuyée sur l'organisation sacerdotale, l'institution n'intervient jamais, comme chez les juifs, dans les pratiques mêmes du culte. On trouve encore un assez grand nombre de Sociétés protestantes à Strasbourg, à Bordeaux, et dans le Midi, là surtout où les haines religieuses ne sont pas éteintes après tant d'années d'entière tolérance. Quelques-unes de ces Sociétés se font remarquer par des prescriptions dont les unes montrent un sublime esprit de dévouement, et les autres un rigorisme excessif. La Société protestante de secours mutuels de Mazamet (département du Tarn) repousse honteusement celui qui refuse de veiller un sociétaire atteint d'une maladie contagieuse ; mais elle exige de ses candidats qu'ils promettent de fuir à toujours le café et le cabaret.

(A suivre.)

LA NIÈCE DE L'ONCLE BÉNARD.

NOUVELLE.

(Suite.)

II.—Le mercier de la rue Jean-Tison

La fortune, ce jour-là, donna raison à Pierre Bourdier, Bénard, qui l'avait accompagné dans le tripot et y était entré tête basse, inquiet et honteux, en sortit le front haut, la joie dans les yeux : il rapportait chez lui de quoi faire face aux échéances du lendemain. Un tel résultat devait affriander le mercier. Son ami n'avait pas besoin d'excitant pour retourner dans cette maison dont il était l'un des plus fidèles habitués. Ils y revinrent ensemble d'abord de temps en temps, puis tous les soirs, après la fermeture du magasin. La chance, qui leur fut parfois favorable, mais plus souvent contraire, devint à la fin si obstinément mauvaise pour eux

que Bénard, pris de désespoir, dit un soir à son ami :

—Je n'ai plus rien chez moi qui n'appartienne à mes créanciers. Quand ils auront repris ce qui est à eux, je devrai tant encore, que le seul moyen de me délivrer de mes dettes, c'est d'abandonner la partie et d'aller me jeter à l'eau.

Cette fois ce fut Bourdier qui prit le rôle de l'honnête homme. Il démontra à Bénard que ce violent moyen de n'entendre plus parler de ce qu'il devait était tout simplement une façon expéditive de voler ses créanciers. S'il n'eut pas l'impudence de se compter au nombre de ceux-ci, du moins laissa-t-il entendre à son ami que lui-même, admettant comme exécuté le sinistre projet de Bénard, il aurait à satisfaire seul à des engagements qu'il n'avait pris qu'en vue de l'intérêt commun et d'une mutuelle solidarité.

Il n'est jamais bien difficile de persuader à un homme qui vient de céder à un accès de fièvre que, pour une mauvaise raison qui pousse au suicide, il y en a cent excellentes qui font désirer de vivre. Bénard apprécia la sagesse des objections de son ami, et il promit que, le jeu excepté, il accepterait tous les moyens qui lui seraient proposés pour sortir de cette passe difficile. Alors, lentement, sans secousse, par voie d'insinuation, l'homme habile infiltra si bien ses dangereux conseils dans l'esprit de Bénard que celui-ci se familiarisa avec l'idée d'un départ clandestin. Il se persuada que le meilleur expédient dont il put s'aviser pour se remettre en situation de payer un jour ses créanciers, c'était de fermer boutique à Paris et d'aller ailleurs fonder un nouvel établissement avec tout ce qu'il pourrait emporter de marchandises dans son déménagement nocturne.

Il était donc sorti afin de s'assurer d'une voiture pour la nuit, tandis que Pierre Bourdier s'occupait activement des apprêts du départ, quand Toinette, transie de froid, grelottante, mais certaine enfin d'un abri, vint s'adresser à ce dernier, croyant parler à son oncle Bénard

Le mercier, en revenant chez lui, avait la ferme volonté de persister dans son projet. Cependant, quand Pierre Bourdier, qui s'était endormi au début de la lettre, comptant sur l'arrivée du voiturier pour le réveiller, sortit de son lourd sommeil et rouvrit les yeux, il faisait grand jour, la boutique était ouverte et le poêle ronflait. Dans l'arrière-magasin, Bourdier n'aperçut plus auprès de lui aucun des paquets qu'il avait si soigneusement ficelés. Inquiet, il jeta un coup d'œil à travers le vitrage qui coupait la boutique en deux pièces, et ce qu'il vit alors l'étonna à ce point qu'il se crut le jouet d'un rêve.

Bénard et Toinette, allant, venant, s'appelant, se répondant, achevaient de remplir les tiroirs, de regarnir les rayons de la boutique, et de disposer l'étalage en vue des passants.

—Qu'est-ce que ça veut dire ? demanda Pierre Bourdier sortant de l'arrière-magasin. Et le voiturier ?

—Il est venu, parti, et il ne reviendra plus, reprit le mercier. Je te conseillerai d'en faire autant, ajouta-t-il, quand nous aurons réglé nos comptes.

—Diable ! fit l'homme habile, décontenancé par le ton résolu de celui qu'il avait toujours regardé comme une dupe facile à mener partout où l'on voulait la conduire. Tu fais bien ton fier ce matin ; aurais-tu donc trouvé un trésor ?

—C'est possible, répliqua le mercier regardant à la dérobée celle qui le nommait mon oncle Bénard.

—Au fait, expliquons-nous, reprit Bourdier faisant quelques pas vers le comptoir où Bénard se tenait en ce moment.

—C'est tout expliqué, répondit ce dernier. Tu ne déjeunes pas ici et nous réglerons ensemble plus tard. Toinette, poursuivit Bénard, ouvre la porte à M. Pierre Bourdier, après une si mauvaise nuit, il doit avoir besoin de rentrer chez lui.

Bourdier regarda Bénard, haussa les épaules, dit : " Il est fou ! " et sortit en murmurant : " Je reviendrai quand l'accès sera passé. "

III.—*Toinette la Glorieuse.*

" Il est fou ! " s'était dit Pierre Bourdier, brusquement congédié au réveil par cet ami dont, la veille encore, il maniait et pétrissait si aisément l'esprit, au profit de ses vues personnelles, qu'il en était arrivé à lui faire adopter, comme inspiration de la sagesse, le violent parti pris de l'habileté sans scrupule réduite au dernier expédient.

A la vue des marchandises réintégrées à leurs places respectives et de l'étalage non-seulement remis en ordre, mais dans un ordre auquel le bon goût féminin, qui fait valoir les choses, avait évidemment présidé ; à la vue de tous ces indices d'une révolution complète dans les résolutions du mercier de la rue Jean-Tison. Pierre Bourdier, devinant que le moment était mal choisi pour une explication, avait ajouté : " Je reviendrai quand l'accès sera passé. " Il ne revint pas. Le règlement de compte qu'on lui demandait l'aurait trop embarrassé. Il eût été forcé d'avouer la vente irrévocable de ces marchandises que, dans son ingénuité, Bénard se flattait de pouvoir retirer, contre remboursement, de chez les usuriers où il les supposait simplement déposées comme garantie de leurs avances. Mais ce que la prudence ne lui permettait pas de dire en face à celui qui ne pouvait plus être sa dupe, Pierre Bourdier eut du moins la loyauté, — mieux serait dit l'effronterie, — de l'en informer par un bout de lettre sans signature et d'une écriture visiblement déguisée. Ce billet fut apporté au mercier environ deux heures après la rupture de sa liaison avec son dangereux conseiller.

Le gamin qui le jeta, en passant, sur le comptoir, se hâta de tourner les talons et de tirer après lui la porte de la rue, sans attendre une réponse ; de sorte qu'il ne put dire à celui qui l'avait envoyé l'effet produit sur Bénard par ce message anonyme, mais dont la provenance ne pouvait être un moment douteuse pour le destinataire.

L'effet fut très-grand ; si grand qu'il eût

semblé inexplicable à quiconque aurait été, la veille, dans le secret du déménagement clandestin. On n'aurait pas compris comment il se pouvait que l'homme remué si rudement par cette secousse morale fût celui-là même qui, sur le penchant de la banqueroute frauduleuse, s'était, depuis trois jours, familiarisé avec l'idée de dévaliser nuitamment son magasin pour s'en aller au loin faire argent de marchandises qu'il devait deux fois : d'abord aux fabricants qui les avaient fournies, puis à ses autres créanciers, dont elles étaient le gage.

Un moment de réflexion eût cependant expliqué cette soi-disant contradiction.

Entre la mauvaise pensée et l'action coupable il y a une résistance à vaincre, un obstacle à briser : la conscience humaine. Il ne dépend pas de nous de faire de bons ou de mauvais rêves ; ainsi en est-il de nos pensées, pour la plupart d'entre nous du moins. Mais si tous les hommes ne sont pas doués de cette force dans la droiture qui les garantit des déviations passagères de l'esprit ; si, en un mot, nous ne sommes pas les maîtres absolus de nos pensées, la volonté qui les domine est toujours notre esclave. Or, quand la pensée nous pousse au mal, il suffit que notre volonté nous ramène au bien pour qu'il n'y ait plus, entre celui qui n'a jamais faibli et celui qui n'a pas failli, que la différence d'une inconnue dans les deux degrés d'innocence ; différence qu'il n'appartient pas au monde de mesurer, et que, même devant Dieu, le mérite de la lutte compense peut-être.

(A continuer.)

On se préoccupe beaucoup en Europe de la démonstration ouvrière organisée pour le 1er mai prochain. D'après des renseignements pris aux meilleures sources, il ne semble pas qu'elle soit plus à redouter que les années précédentes. Les gouvernements sauront, en 1891 comme en 1890, prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'ordre public ne soit pas troublé.

Une Usine Modèle en France
ET
SES INSTITUTIONS OUVRIÈRES

PAR M. LÉON HARMEL.

Le Comité remplit à l'égard de la Corporation tout entière le rôle du Directeur par rapport à son Œuvre. Il veille à la marche des rouages, à la continuité des efforts ; il stimule les initiatives avec discrétion, mais avec persévérance, soit en écartant les obstacles qui entravent la liberté du bien, soit en maintenant l'autonomie générale de la Corporation, sans restreindre la liberté d'action de chacun des groupements.

Il est formé des patrons et des auxiliaires qu'ils choisissent ; il se réunit le vendredi de chaque semaine, à une heure et demie de l'après-midi.

Le *Président* et le *Vice-Président* veillent à l'observation des règles et des coutumes.

Le *Secrétaire général* prépare le travail, avant les séances, avec les chefs de Section. Chaque Section fait appel à quelques auxiliaires pris en dehors du Comité dont ils deviennent la pépinière ; on produit ainsi un travail collectif plus étudié. Un rapport hebdomadaire sur une partie des attributions du Comité permet de passer tout en revue une fois par mois.

Le *Secrétaire* fait les procès-verbaux. Il a un questionnaire permettant au Comité de porter son attention sur tous les points utiles. Il en lit une partie à chaque séance.

Le *Chef de la 1^{re} Section* rend compte des voyages du Bon Père et les autres membres de la famille, du mouvement social au dehors, spécialement dans les usines. Il fournit ainsi des exemples à imiter, en même temps que des encouragements.

La *2^{me} Section* s'intéresse des associations et des institutions de la Corporation, et de la discipline chrétienne dans l'usine. Les sept Associations fondamentales sont passées en revue, à chaque séance, avec les chiffres de présence aux diverses réunions ou exercices.

Le *Trésorier, chef de la 3^{me} Section*, donne le détail des comptes préparés par la commission de comptabilité générale. Le Comité a ainsi des vues d'ensemble sur la situation pécuniaire de toutes les institutions. Cette Section s'occupe aussi du *Secrétariat du Peuple* concernant les services à rendre aux ouvriers.

La *4^{me} Section* a dans son domaine l'enseignement religieux, les conférences, les retraites

ouvrières à Braisne, les fêtes religieuses à la chapelle, et les séminaires.

La *Direction des écoles* s'intéresse de l'asile, des classes chez les Frères et chez les Sœurs, des leçons professionnelles aux garçons et aux filles. Elle se rend compte de la division et de l'emploi du temps des élèves, des méthodes d'enseignement, des examens, des résultats obtenus. Son chef se sert des commissaires de la Société de Secours mutuels pour voir les parents négligents et stimuler les enfants indolents.

Le *Chef du contrôle* donne connaissance des procès-verbaux des Conseils ouvriers qui ont dû avoir lieu dans la semaine (environ dix-huit à vingt) ; au moyen des signatures, il est facile de constater les présences. Toute l'attention du Comité est donnée à l'exactitude des Conseils, seule garantie vraiment sérieuse de la bonne marche et de la persévérance de nos institutions. Si un Conseil a été onis, soit complètement, soit par insuffisance de présences, son secrétaire est prévenu ; en cas de récurrence, un des patrons y voit lui-même.

Le *Règlementaire* est le gardien des traditions. On a établi des coutumiers résultant, non des règles *a priori*, mais de l'expérience des années. La Corporation dans son ensemble, comme chaque association ou institution en particulier, a sa tradition fixée par écrit ; le *Règlementaire* a la charge d'y ramener chacun. Pour cela, il établit à l'avance les coutumiers des fêtes et des Conseils du mois et les fait afficher dans les salles de réunions. A chaque séance, il donne lecture de ce qui doit se faire la quinzaine suivante.

Enfin, le Comité examine les divers projets qui lui sont soumis ; s'il ne peut décider immédiatement, il les fait étudier par une commission. Il a donc la double mission de sanctionner les initiatives et de maintenir les coutumes et les règles qui sont, dans les œuvres, des garanties nécessaires de prospérité.

Le nouveau règlement de l'Union Saint-Joseph de Sorel a été définitivement adopté dimanche dernier, à l'assemblée générale mensuelle de cette société.

Ce règlement, qui offre des avantages considérables aux membres de l'union, entrera en vigueur le troisième dimanche de juillet prochain. Parmi ces avantages mentionnons les suivants : Bénéfices payés aux membres mala-

des : \$3 00 par semaine, au décès, \$250.00 à la veuve, ce montant devant augmenter jusqu'à la somme de \$400.00 au fur et à mesure que le nombre des membres le permettra.

ECHOS

Nous venons de recevoir l'invitation suivante qui a été prise en considération dès la dernière réunion du Comité de Régie. Ce dernier n'ayant pas qualité pour accepter l'invitation sous peine d'amende, prie cependant les membres d'être présents en aussi grand nombre que possible, avec insignes. Nous croyons que l'acceptation réglementaire par l'assemblée, si la date fixée pour la prochaine réunion n'était postérieure à la célébration de cette fête, eût été certaine et résolue à l'unanimité.

La procession se formera place du marché : les membres voudront bien être présents dès 9½ heures.

La Société des Artisans Canadiens-Français de la Cité de Montréal, Succursale de St-Hyacinthe, prie respectueusement l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe de bien vouloir l'honorer de sa présence le jour de la célébration de sa Fête Patronale, qui sera chômée, jeudi, le 7 mai prochain.

La réunion se fera sur la Place du Marché à 9 heures a. m. pour se rendre à l'Eglise Cathédrale, où une Messe solennelle sera chantée à 10 heures.

J'ai l'honneur d'être, votre etc.,

J. N. LEMIEUX,

Secrétaire.

Nous sommes heureux d'annoncer que la Société de publication ouvrira, le premier mai prochain, un bureau pour l'administration de notre journal. L'endroit choisi, magasin actuel de Delle Desroches moétiste, est central, spacieux et très convenable. Nous en ferons, en même temps, un lieu de réunion pour les membres de l'Union St-Joseph et les abonnés en général. Comme nous le faisons remarquer sur un numéro précédent, nos échanges seront à la disposition gratuite des habitués.

Une fois régulièrement constitué, le bureau pourra servir aussi de rendez-vous fixe et permanent pour le paiement des contributions, renseignements, concernant l'Union St-Joseph.

Espérons que tous nos membres encourageront le journal qui leur procure, entr'autres

avantages, sans bourse délier, une innovation de cette importance.

Toutefois, l'accès à ce bureau sera déterminé par la soumission aux anciens règlements de la bibliothèque que nous appliquerons rigoureusement, surtout le suivant :

Toute discussion politique, allusion blessante ou injurieuse à qui que ce soit, est bannie de la salle.

Plusieurs personnes, membres de l'Union St-Joseph et autres, ont promis de nous communiquer des listes d'abonnés. Nous en avons reçu un certain nombre pour lesquelles nous remercions ces personnes. Nous prions les retardataires de remarquer qu'ils privent les abonnés actuels et eux-même des améliorations que nous avons promis de faire aussitôt que nous compterons un certain nombre de lecteurs. Il en faut peu pour atteindre le chiffre que nous avons fixé. Du zèle et "l'Écho" donnera bientôt seize pages de matières à lire.

Nous accusons réception de la résolution suivante, adoptée par l'Union St-Joseph de Montréal à sa dernière séance, sous la présidence de N. Lachance, Ecr., Président : Résolu : qu'une lettre soit envoyée à l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe, la remerciant pour la manière courtoise dont elle a reçu les délégués de notre société et la félicitant d'avoir conçu l'idée d'une convention des sociétés de secours mutuel."

Pour nous, espérons que cette convention ajournée *sine die*, se continuera bientôt quelque part. La société qui en fera les frais cette fois, pourrait consacrer plus de temps à la discussion pratique de nos intérêts et permettre enfin la solution de toutes les questions.

La célébration de notre fête nationale à Farnham aura lieu les 22 et 23 juin prochain au lieu des 23 et 24 que nous annonçons par erreur sur notre dernier numéro. Nous sommes en mesure d'annoncer dès aujourd'hui que l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe sera largement représentée à cette fête. Bien que l'invitation officielle d'y assister n'ait pas encore été soumise régulièrement à l'assemblée, ce qui ne va plus tarder, bon nombre de membres se proposent d'accompagner la députation officielle qui sera nommée.

Nous avons reçu en son temps le Bulletin de la Société des Artisans. Nous remarquons avec plaisir que les éditeurs du journal, en plus

du rapport financier de la Société, reproduisent à peu près mot pour mot le magnifique ouvrage de M. G. Hubbard sur l'"Organisation des sociétés de prévoyance ou de secours mutuel." Bien que publié en 1852, c'est-à-dire à l'époque où l'âge des associations en France, permettait l'adoption de principes fixes d'organisation, l'ouvrage en question reprend ici toute son actualité. Nous nous proposons aussi de faire certains emprunts en donnant crédit à l'auteur.

L'Union St-Joseph de Drummondville célébrait aussi sa fête patronale le 19 avril courant. Nous donnons ci-dessous l'état financier de cette société, à la date du 20 décembre 1890.

Recette de l'année.....	\$877.87
Déboursés	560 57

Valeurs..... (Dépôt).....	\$317.30
Bannière, insignes, livres.....	251.75
Dû par les membres.....	122.50

Valeur totale.....	\$691.55
--------------------	----------

Fondée et incorporée en 1290, la société comptait, lors de son premier rapport, 25 membres honoraires et 153 membres actifs. Elle a secouru 4 malades, payé des bénéficiaires à 1 veuve et les funérailles d'un membre, le tout se montant à \$149 00

Elle a tenu dans le cours de l'année 16 assemblées générales et 25 assemblées de Comité.

Toutes les sociétés désirant faire paraître le nom de leurs officiers, avec l'adresse de leur secrétaire, dans le "Guide des Associations" qui doit être publié à la fin d'avril, sont priées de les envoyer à A. P. Pigeon et Bureau, imprimeurs, 1786 rue Sainte-Catherine.

La Société de publication française des Etats-Unis organise actuellement un grand pèlerinage des Canadiens Français résidant aux Etats-Unis, à Notre-Dame de Lourdes et à Rome. Une circulaire distribuée aux journaux explique le but des organisateurs qui est "de faire voir au monde entier ce que sont les Canadiens des Etats-Unis, et surtout, de démontrer au Souverain Pontife leur attachement pour sa personne et leur vénération pour notre foi."

L'on demande que chaque paroisse Canadienne aux Etats-Unis, chaque congrégation, chaque société, chaque groupe soit représenté par un ou deux délégués.

Le départ aura lieu de New-York, vers le 8 juillet et les pèlerins seront de retour à la fin d'août. Le prix du passage aller et retour, y compris pensions, promenades en voitures à Paris et à Rome, en gondole à Venise, etc., sera de \$350.



Il y a des données très instructives dans le dernier rapport du ministre de l'Agriculture du Canada sur l'exportation des bestiaux.

Voici l'abord pour l'importation du bétail. Elle est représentée par les chiffres suivants pour 1890 :

Bêtes à cornes	1,386
Moutons.....	30,551
Porcs.....	1,324
Chevaux.....	1,694
Mulets	3

Nos exportations de bétail pour la même période de temps, sont :

Bêtes à cornes.....	122,182
Moutons.....	43,780

C'est une augmentation notable dans ce commerce, augmentation qui ne pourra que se continuer, si nous savons donner à ce commerce toute l'attention voulue, si nous multiplions surtout les accommodations requises par les exportateurs.



L'Etat du Massachusetts a voté une loi entrée en vigueur depuis le 26 avril courant, abolissant les amendes dans les manufactures. Les ouvriers qui ont souffert des amendes, quelques fois injustes et excessives, se réjouissent de l'intervention de la législation.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.



Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour la TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la CONSUMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25 cts.

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-GERMAIN.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc. D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPECIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achète une robe. M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux. Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc, Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecosais, pour habillement d'hommes tiennent toute compétition.

IMPRIMERIE DU Courrier de St-Hyacinthe

No. 60 RUE CASCADES

ST-HYACINTHE, QUE.

ABONNEMENT :

Édition Semi-Quotidienne, - \$3.00 par année
" Hebdomadaire, 8 p. - \$1.00 "

On exécute à cet établissement toutes espèces d'ouvrages, en français et en anglais, sur papier de toutes couleurs, tels que

Placards, Programmes, Affiches,

CIRCULAIRES, &c. &c.

Memorandums, Têtes de Comptes, Lettres, Shipping Tags, Livres, Pamphlets, Lettres funéraires, Cartes, etc.

Blancs de toutes Sortes

☞ Pour toutes commandes d'impressions, adressez-vous à l'ADMINISTRATION du journal ou à J. A. CADOTTE,

P. O. Boite 167, St-Hyacinthe.

C. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS!

TOUTS LES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LES FROMAGERS

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Que.

WILLIE BURQUE

Meblier et bourreux

32^e et 38—Rue Cascades,—Saint-Hyacinthe

[Ancienne place de J. N. Cadotte.]

Sets de chambre, Sets de salon, Sideboards,
Bureaux, Chaises, Tables, Matelas, etc.

Il se chargera de toutes réparations dans les meubles et il a aussi une boutique pour confectionner les meubles.

Ouvrage à la main garanti. Venez voir et vous serez satisfait.

LEON PALARDY

BOIS DE SCIAGE DE TOUTES DIMENSIONS

Place du Marche a Foin, Saint-Hyacinthe, Que.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock de printemps.

TOUTOURS EN MAINS :

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

OSCAR LAMOUREUX

CONSTRUCTION

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaises,
Rours, etc.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune."

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Librairie du Sacre-Cœur S. BOURGEOIS

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRÈRE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresseurs,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREILS DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eng. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Épiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

“ L'ÉCHO ”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBrûre, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.